
Charte de l'éco-consommation avec les enseignes commerciales du Morbihan

Conseil Général du Morbihan

2 Rue Saint Tropez

Bp 400

56009 Vannes

[Voir le site internet](#)

Clotilde Fortin

clotilde.fortin@morbihan.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de prévention des déchets du PDEDMA, une charte pour la promotion de l'éco-consommation a été formalisée avec les représentants de 7 enseignes commerciales et 4 magasins bio en novembre 2008 pour une durée de 3 ans. Cette charte avait pour objectif de :

- Initier un changement de comportement en sensibilisant et responsabilisant le consommateur lors de ses achats
- Faire adhérer tous les commerces aux principes d'éco-consommation et de réduction des déchets
- Développer le partenariat engagé avec les commerces lors des opérations « Stop aux sacs de caisse » (2006) et « Ayons le réflexe cabas » (2007) visant à supprimer la distribution de sacs de caisse
- Développer des opérations conjointes de sensibilisation
- Faciliter les relations avec les partenaires locaux, notamment pour la mise en place d'animations.

La charte prenant fin en novembre 2011, le réseau départemental de prévention a travaillé sur une nouvelle charte actualisée entre le département, l'ADEME, les EPCI du territoire, les associations environnementales et de consommateurs, la CCI et les enseignes commerciales pour développer des actions en faveur de l'éco-consommation.

L'engagement des magasins s'articule autour de 5 points :

1. Relayer l'opération auprès des magasins à l'échelle départementale
2. Sensibiliser les consommateurs à l'éco-consommation
3. Proposer et développer une offre écoresponsable
4. Réduire et valoriser les déchets du magasin
5. Proposer une station verte / un point de collecte aux particuliers

En contrepartie, les partenaires s'engagent à :

- attribuer le label « tous éco-citoyens 56 » aux magasins signataires pour les opérations de réduction des déchets
- proposer et réaliser des animations sur l'éco-consommation sur les lieux de vente du magasin partenaire et accompagner et valoriser le magasin dans les actions de communication promouvant l'éco-consommation
- apporter un accompagnement technique pour les actions de valorisation et de réduction des déchets et réaliser le suivi des actions de prévention mises en place par le magasin et évaluer la progression du magasin
- accompagner la charte par des outils de communication, visant à sensibiliser et à informer les consommateurs,
- organiser des réunions d'information vers les responsables de magasins, les collectivités, et les autres signataires de la charte

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Poursuivre les partenariats et amplifier les actions
- Afin de favoriser la mise en place effective de cette charte et les partenariats locaux, des conventions locales seront signées dans un second temps entre les EPCI et les magasins des enseignes signataires.

Résultats quantitatifs

5 enseignes signataires de la charte départementale représentant 70 magasins dans le Morbihan et une enseigne de magasins bio.

Résultats qualitatifs

- Poursuite du partenariat engagé avec les enseignes dès 2006
- Motivation des magasins à développer les actions de communication et de réduction des déchets
- Prise de contacts entre les EPCI et certains magasins pour formaliser des conventions locales

MISE EN OEUVRE

Planning

- Septembre 2011 à mai 2012 : Elaboration du projet de contenu de charte avec le groupe de travail « éco-consommation » départemental
- Mai 2012 à novembre 2012 : Rencontre et échange avec les représentants des enseignes morbihannaises sur le contenu de la charte, ainsi qu'avec les autres partenaires
- Novembre à décembre 2012 : Finalisation du contenu de la charte
- Décembre à janvier 2013 : Sollicitation des enseignes sur leur adhésion à la charte et détermination d'un référent départementale

- Janvier 2013 : Invitation à la signature de la charte
- 7 février 2013 : Signature de la charte par tous les partenaires en présence de la presse au conseil général
- 2 juillet 2013 : Réunion d'échange avec les référents des enseignes sur la mise en œuvre opérationnelle de la charte

Moyens humains

- Une chargée de prévention départementale
- Les techniciens des collectivités du groupe de travail « éco-consommation »
- Une chargée de communication et un studio graphique

Moyens financiers

- Frais internes : courriers, mailing, création graphique de la charte
- Supports de communication (à venir et à définir)

Moyens techniques

Pas de moyens techniques particuliers

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Animateurs et techniciens des EPCI à compétence déchets
- Associations de consommateurs et d'environnement
- CCI
- Enseignes commerciales

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Opération partenariale réalisée à l'échelle d'un département mobilisant les collectivités locales et les enseignes commerciales

Difficultés rencontrées

Charte d'engagement avec plusieurs enseignes de la grande distribution

Recommandations éventuelles

- Solliciter et relancer régulièrement les enseignes pas toujours très disponibles
- Développer un cadre départemental, mais formaliser un partenariat local plus facile pour la mise en place d'actions

Mots clés

COMMERCE | CONSOMMATION DURABLE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

administrateur.optigede@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions